

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2021-326

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

DDFIP /

40-2021-12-21-00001 - Arrêté de fermeture exceptionnelle du Service de publicité foncière et enregistrement (SPFE) de Mont-de-Marsan (1 page)

Page 3

DDFIP

40-2021-12-21-00001

Arrêté de fermeture exceptionnelle du Service
de publicité foncière et enregistrement (SPFE) de
Mont-de-Marsan



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES LANDES
23, RUE ARMAND DULAMON
40000 MONT-DE-MARSAN

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière
et de l'enregistrement de Mont-de-Marsan**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Landes,
Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Landes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le service de publicité foncière et d'enregistrement de Mont-de-Marsan sera fermé au public, à titre exceptionnel, le **lundi 3 janvier 2022**.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux des services concernés.

Fait à Mont-de-Marsan, le 21 décembre 2021
Par délégation de la Préfète des Landes,
Pour le directeur départemental des finances publiques des Landes,
La directrice départementale adjointe

Dominique MAURESMO